

CHESEL INFO

Septembre 2016

Informations officielles



CHANGEMENT DE DATE

Conseil Général du **MARDI 25 octobre 2016** à 20h00 à la Maison de Commune

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. Communications du bureau
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2016
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016
7. Election d'un/e vice-président/e
8. Nomination de 5 membres pour la commission chargée d'étudier le nouveau plan général d'affectation (PGA)
9. Préavis N° 01-2016/2017 concernant les délégations de compétences à la Municipalité pour la législature 2016-2021
10. Préavis N° 02-2016/2017 relatif aux indemnités communales
11. Préavis N° 03-2016/2017 concernant la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la durée de la législature 2011-2016
12. Préavis N° 04-2016/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2017
13. Communications de la Municipalité
14. Divers et propositions individuelles
15. Contre-appel et distribution des jetons

Bois de feu – Nouveaux tarifs

| | |
|--|-----------------|
| Un stère pris en forêt (bois vert) | CHF. 75.- |
| Un stère pris à la déchetterie (bois sec) | CHF. 100.- |
| Livraison | CHF. 20.-/stère |
| Sciage en deux (deux tronçons de 50cm) | CHF. 30.-/stère |
| Sciage en trois (trois tronçons de 33cm) | CHF. 35.-/stère |
| Sciage en quatre (quatre tronçons de 25cm) | CHF. 40.-/stère |
| Suppl. pour emplage sur le lieu de livraison | CHF. 60.-/h |

Commande sur le site de la commune :

<http://www.chessel.ch/pratique/contactbois.php>



Police de proximité

Depuis le 1er août 2015 la gendarmerie sillonne le canton avec son poste mobile et s'arrête dans les localités dépourvues de poste fixe.

Le poste mobile sera présent à Chessel dans l'après-midi du 28 septembre.

Vous pouvez connaître ses dates de présence grâce à l'application **Votre Police** disponible sur les plateformes mobiles Android et Apple.

Déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus est désormais possible au moment du passage du poste mobile dans la commune.

Le poste mobile mobilise deux ou trois gendarmes, l'un à bord pour l'accueil et un ou deux qui patrouillent, à pied ou à vélo.



Roulez prudemment !!!!

Pour rappel dans toute la zone trente, et sauf mention contraire, la priorité est à droite

Sanctions pour dépassement de vitesse :

| | |
|-----------------|--|
| de 1-5 km/h | 40.- |
| de 6-10 km/h | 120.- |
| de 11-15 km/h | 250.- |
| de 16-20 km/h | Dénonciation et avertissement |
| de 21-25 km/h | Dénonciation et retrait d'un mois au moins |
| plus de 25 km/h | Dénonciation et retrait de trois mois au moins |



De nouveaux contrôles sont prévus durant l'automne.

Parcage

Dorénavant quatre des places situées devant la maison de commune sont réservées à l'administration communale et à ceux qui la visitent ainsi qu'à ceux qui louent les installations de la maison de commune en soirée et le week-end.

Une place est réservée au locataire en tout temps.

Des places sont disponibles pour tous au collège, près du terrain de foot et au bord du Grand Canal.



Prochaines manifestations

Pocket Bike 2016 – Vingtième édition

Samedi 17

14 h. 00 – 15 h. 30 Championnat du monde de trottinettes
16 h. 00 – 17 h. 30 Initiation au Pocket Bike
18 h. 00 – 19 h. 30 Essai du circuit par les pilotes locaux
19 h. 00 Spaghettis et raclettes
21 h. 00 Ouverture des bars et concerts des groupes PsyCHose et The BeerDrinkers

Dimanche 18 septembre.

10 h. 00 Essais libres et chrono
12 h. 00 Restauration
14 h. 00 Courses
17 h. 00 Podiums



Festival Trottinette - spectacle pour enfants

Samedi 1^{er} octobre et dimanche 2 octobre au château d'Aigle, plus d'infos du www.trottinette.ch

Petites annonces

Travaux de jardinage, bricolage, nettoyage, etc.

Charly fait tout

Ch. En Blanchet 11

1846 Chessel

076 740 86 53

charlyfaittout@bluewin.ch

à votre service du lundi au samedi



La fin de l'été est la saison idéale pour tailler les haies

Contribuez à la sécurité des usagers de la route, automobilistes, cyclistes, piétons, en taillant vos haies, arbres et buissons !!!

En facilitant le croisement des véhicules et en offrant un abri aux piétons sur le bord des chaussées vous améliorez la sécurité de tous.

BIEN



PAS BIEN



Amélioration du tri des ordures

Pour rappel les récipients d'un volume inférieur à 3 litres et les déchets de moins de 50cm **ne doivent pas** être déposés dans la benne des déchets encombrants mais dans les sacs officiels.

La loi sur les amendes d'ordre communale du 29 septembre 2015 (LAOC) s'applique en cas de contravention.



Moins de trois litres



Bouteilles boissons en PET



Trois litres et plus



ENCOMBRANTS